

Allocations familiales après l'obligation scolaire N°dossier /régistre national :

FORMATION D'ENTREPRENEUR Periode: 2019-2020

10 Déclaration de la personne qui reçoit les allocations familiales

11 Nom et prénom du jeune
Date de naissance

12 Le jeune a suivi les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire
 interrompu sa formation
 repris des cours ou une formation le
Nom de l'établissement d'enseignement ou du centre de formation

13 Le jeune a-t-il participé à la deuxième session? non oui, il a passé son dernier examen le

14 Le jeune a-t-il travaillé non oui → **Complétez ci-après.**

	Du	au	Nombre d'heures par mois	rémunération mensuelle
<input type="checkbox"/> contrat d'étudiant
<input type="checkbox"/> contrat de travail Temporaire (aussi un <i>Bureau d'intérim</i>)
<input type="checkbox"/> contrat de travail à Durée indéterminée
<input type="checkbox"/> contrat d'apprentissage
<input type="checkbox"/> travailleur indépendant
<input type="checkbox"/> convention de stage
<input type="checkbox"/> autre

*Par ex. volontaire, stagiaire,
contrat d'étudiant à temps partiel
et de travailleur à temps partiel,
bourse de recherche*

15 Le jeune a-t-il perçu des prestations sociales? (par ex allocations de transition, allocations de chômage, indemnités de maladie ou d'accident de travail) non oui → **Complétez ci-après.**
 Quelles prestations?
Période

16 Le jeune s'est-il inscrit comme demandeur d'emploi? non
 oui, le

Signature

Vous devez nous communiquer spontanément et le plus rapidement possible toute modification de la situation du jeune.

Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire
Date
Téléphone
Adresse E-mail
Signature

Le jeune suit des cours dans un centre de formation et éventuellement une formation pratique (stage)

20 A remplir par le centre de formation

21	<i>Votre nom et prénom</i>	Je soussigné(e)
22	<i>Nom et prénom du jeune</i>	Déclare que
23	<i>Nom et adresse</i>	Est/a été inscrit(e) dans notre centre de formation
	
		Pour la formation
	
		année qui débute le et se termine le
		vacances de Noël du au
		vacances de Pâques du au
		vacances d'été du au
24	Si le jeune a interrompu sa formation	Dernier jour de présence
	Cachet du centre de formation	Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration
		Date
		Téléphone
		E-mail
		Signature.....

30 A remplir par le délégué à la tutelle

31	<i>Votre nom et prénom</i>	Je soussigné(e).....
32	<i>Nom et prénom du jeune</i>	Déclare que
		A conclu une convention de stage le
33	<i>Nom et adresse du maître de stage</i>	avec
		pour la période du au
	Seulement les stages qui sont obligatoires pour l'obtention du diplôme sont pris en considération pour le total requis de 17 heures de cours	La convention de stage comporte heures par semaine, qui comprennent des heures de cours et des stages obligatoires pour obtenir le diplôme
	
34	Rémunération brute par mois EUR

- 35 La convention de stage a pris fin à la date prévue
 a été rompue le
 a été suspendue du au

Je déclare que la formation de chef d'entreprise répond aux conditions légales.

Date
 Téléphone
 E-mail
 Signature

Le jeune suit uniquement des cours dans un centre de formation

40 A remplir par le centre de formation

41 *Votre nom et prénom* Je soussigné

42 *naam en voornaam van de jongere* Déclare que

43 *Naam en adres* Est/a été inscrit (e) dans notre centre de formation

.....
 Pour la formation

.....
 année qui débute le et se termine le ...

vacances de Noël du au

vacances de Pâques du au

vacances d'été du au

44 Le jeune suit-il/a-t-il suivi au moins 17 heures de cours par semaine? oui

Sont assimilées à des heures de cours: non

- les heures de stage obligatoire pour le certificat

- les heures d'exercices obligatoires dans le centre de formation

- les heures d'étude obligatoires dans le centre de formation (4 au maximum)

45 Si le jeune a interrompu sa formation Dernier jour de présence:

Cachet du centre de formation Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration.

Date

Téléphone

E-mail

Signature.....

Allocations familiales après l'obligation scolaire - formation de chef d'entreprise

Les allocations familiales peuvent être payées jusqu'à l'âge de 25 ans pour les jeunes qui suivent une formation de chef d'entreprise des Classes moyennes et des PME.

Conditions

Le jeune doit suivre des cours dans un centre de formation permanente. Il effectue en outre parfois une formation pratique (stage) dans une entreprise.

Par semaine, la formation doit comprendre au moins 17 heures de cours.

Sont assimilés à des heures de cours:

- les formations pratiques (stages) obligatoires pour l'obtention d'un diplôme,
- les heures d'exercices pratiques obligatoires dans le centre de formation,
- les heures d'étude obligatoires dans ce centre (au maximum 4 par semaine).

Le stagiaire reçoit les allocations familiales si la rémunération de la formation pratique (stage) est au maximum de **530,49** EUR par mois (montant brut indexé valable à partir du 1er juin 2016).

La solde des 6 premiers mois du service militaire volontaire n'est pas prise en considération.

En plus de la formation pratique (stage), il peut travailler au maximum pendant 240 heures par trimestre. Pour les volontaires, on applique un régime spécial. On ne tient pas compte des 6 premiers mois du service militaire volontaire.

Que devez-vous faire ?

Le jeune suit des cours dans un centre de formation et une formation pratique (stage)

- La rubrique 10 doit être complétée par la personne qui reçoit les allocations familiales.
- La rubrique 20 doit être complétée par le centre de formation.
- La rubrique 30 doit être complétée par le délégué à la tutelle.

Le jeune suit uniquement des cours dans un centre de formation

- La rubrique 10 doit être complétée par la personne qui reçoit les allocations familiales.
- La rubrique 40 doit être complétée par le centre de formation.

Pour une convention de stage ou une formation similaire en dehors de la Belgique, demandez le formulaire spécial à votre caisse d'allocations familiales. Encore des questions ? Prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales pour obtenir des renseignements sur votre dossier.

D'autres questions ?

Il n'est pas possible de mentionner ici toutes les situations. Si vous avez encore d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter.

KidsLife Wallonie, Avenue du Prince de Liège 91, 5100 Namur

T : 081 71 96 86

M : wallonie@kidslife.be

Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire sont recueillis pour l'établissement du droit aux allocations familiales et leur paiement. Ils sont protégés par la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, vous pouvez vous adresser à KidsLife